



## Résumé des trois engagements du Niger au Forum mondial sur les réfugiés 2023 :

Engagement	Résumé de l'impact attendu
Le Gouvernement du Niger s'engage à augmenter l'accès à une <b>éducation de qualité, inclusive et équitable</b> dans un environnement sûr et protecteur.	A travers une série d'appuis alignés sur la mise en œuvre du Programme de résilience pour la sauvegarde de la patrie (PRSP), le taux de fréquentation scolaire des réfugiés et populations relevant du mandat du HCR (demandeurs d'asile, déplacés interne, retournés, à risque d'apatridie) ainsi que des communautés hôtes au primaire et au secondaire sera augmenté significativement d'ici 2027.
Le Gouvernement du Niger s'engage à <b>agir contre les effets du changement climatique en protégeant l'environnement</b> et en améliorant l'accès aux sources d'énergie durables dans les zones d'accueil des réfugiés.	La résilience aux aléas climatiques, la protection de l'environnement et l'accès aux énergies propres et durables seront renforcés significativement dans les zones d'accueil des réfugiés d'ici 2027.
Le Gouvernement du Niger s'engage à <b>fournir la protection et des solutions durables aux réfugiés</b> présents dans le pays sur base de piliers légaux, économiques et sociaux dont les effets seront également profitables aux communautés d'accueil.	A travers une série d'appuis alignés sur la mise en œuvre du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) qui remplacera le PDES et de la stratégie nationale pour les solutions durables, le Gouvernement vise à réduire la part globale des populations résidentes au Niger qui vivent sous le seuil de pauvreté d'ici 2027.

## Descriptif détaillé des trois engagements du Niger:

Engagement	Descriptif détaillé de l'engagement (contexte, situation de départ, cibles, unité de mesure, délai)
<p>Le Gouvernement du Niger s'engage à augmenter l'accès à une <b>éducation de qualité, inclusive et équitable</b> dans un environnement sûr et protecteur.</p>	<p>Cette contribution est alignée avec le Programme de Développement Economique et Social (PDES : 2022- 2026) qui sera amené as fondre dans le Programme de résilience pour la sauvegarde de la patrie (PRSP)qui cible les populations affectées par les situations d'urgence dans les programmes mis en œuvre sous l'Axe du développement du Capital Humain.</p> <p>Le taux brut de scolarisation (TBS) des enfants réfugiés au primaire est actuellement de 39% et de 9% au secondaire (2022-23), tandis que le TBS est de 68,53% pour les Nigériens au primaire, de 28,80% au collège et 8,76% au lycée (2022-23, annuaire statistique du ministère de l'Education nationale). Pour les nigériens, d'ici 2027, le Gouvernement souhaite augmenter le TBS à hauteur de 80% pour le primaire (à raison d'environ 3% d'augmentation par an), à 42.3% au collège, et 16.9% au lycée en vue d'atteindre l'ODD4 « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. » En ce qui concerne les réfugiés, le Gouvernement vise à augmenter à 78% le TBS au primaire (doubler) et d'augmenter à 27% le TBS au secondaire (tripler) sur quatre ans d'ici 2027. Pour accomplir ces objectifs ambitieux, le soutien technique et financier des partenaires de développement sera crucial.</p> <p>La contribution visera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'intégration et l'analyse des données sur les réfugiés dans le Système d'Information et de Gestion de l'Education – SIGE et dans les outils de collecte de données d'urgence ;</li> <li>• La prise en compte des réfugiés dans les mécanismes actuels de recensement des enfants en âge scolaire hors école au niveau du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation, de l'enseignement professionnel et de la promotion des langues nationales (MEN/A/EP/PLN) ;</li> <li>• L'application du même montant aux examens scolaires aux réfugiés qu'au nationaux selon les dispositions de l'Article 10 de la loi n° 97-16 du 20, juin 1997 portant statut de réfugiés au Niger ;</li> <li>• L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de transition, d'éducation accélérée ou d'offres éducatives innovantes pour les enfants, les jeunes et les adultes réfugiés, demandeurs d'asile scolarisés dans leur pays d'origine dans le cadre de la Politique nationale d'alphabétisation et d'éducation non-formelle ;</li> <li>• La mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières pour la centralisation de la collecte et du traitement des données de tous les projets et programmes de développement et d'urgence ciblant les réfugiés. Cette initiative permettra de produire des communications plus précises mettant en relief les financements, les interventions de tous les acteurs sur la prise en charge de l'éducation des réfugiés.</li> </ul>
<p>Le Gouvernement du Niger s'engage à <b>agir contre les effets du changement climatique en protégeant l'environnement</b> et en améliorant l'accès aux sources d'énergie durables dans les zones d'accueil des réfugiés.</p>	<p>Le Niger souhaite agir contre les effets du changement climatique en protégeant l'environnement et en améliorant l'accès aux sources d'énergie durables dans les zones d'accueil des réfugiés est donc primordial et sera fait à travers des interventions qui viseront à augmenter l'accès à l'énergie propre à travers des solutions solaires hors réseau et autres solutions alternatives au bois afin de réduire la consommation de bois de chauffe et les gaz à effet de serre. En parallèle, le reboisement et le développement de jardins potagers résilients viseront à améliorer les opportunités économiques liées à ces changements.</p> <p>Les interventions viseront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au développement de l'accès aux énergies renouvelables : cet objectif visera d'augmenter de 20% l'accès des réfugiés à des lampes solaires pour l'éclairage et de kits solaires, notamment pour charger les appareils ;</li> <li>• Ralentir l'épuisement des ressources en arbres en remplaçant le bois de chauffe pour la cuisson par d'autres combustibles n'entraînant pas de dégradation de l'environnement tel que le gaz : cet objectif visera la fourniture de kits de gaz ainsi que les systèmes de recharge pour 10 000 nouveaux ménages réfugiés et 5 000 ménages des populations hôtes ;</li> <li>• Multiplier les projets de jardins potagers résilients en favorisant la participation des jeunes et des femmes pour augmenter la production afin d'améliorer la nutrition avec l'usage de semences adaptées au Climat et variées résistantes (e.g. moringa) qui pourront être commercialisées pour augmenter les sources de revenus de 5 000 ménages réfugiés et communautés hôtes dans les zones mixtes. L'objectif sera de développer des jardins potagers dans 4 sites mixtes totalisant 100 hectares de terres;</li> <li>• Installation d'un système de Kits MSM sur 4 sites (acronyme pour méthylsulfonylméthane). Ce matériel technologique permet d'améliorer la productivité maraichère, de favoriser une agriculture durable adaptée aux zones d'accueil des réfugiés et de générer un rendement plus élevé à travers des produits et services plus résilients aux aléas du changement climatique ;</li> </ul>

<p>Le Gouvernement du Niger s'engage à fournir la protection et des solutions durables aux réfugiés présents dans le pays sur base de piliers légaux, économiques et sociaux dont les effets seront également profitables aux communautés d'accueil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au reboisement avec la plantation de 150 000 arbres dans les zones propices parmi les zones d'accueil des réfugiés d'ici à 2027.</li> </ul> <p>Pour répondre à la situation, le Gouvernement du Niger entend élaborer une politique nationale de protection et de solutions durables pour les réfugiés qui prendra en compte les piliers sociaux, économiques et légaux en droite ligne avec la stratégie nationale équivalente pour les personnes déplacées internes à travers des interventions qui viseront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'autonomisation en donnant aux réfugiés les moyens d'assurer leur subsistance et d'accroître leur contribution économique: Dans le cadre du PRSP (nouveau PDES) au travers duquel le Gouvernement souhaite favoriser l'autonomisation des populations déplacées de force dans leur ensemble ainsi que celle des communautés hôtes qui les accueillent généreusement. D'après la Banque mondiale, 41.8% de la population vivait sous le seuil de pauvreté en 2021, tandis qu'environ 74.1% réfugiés et PDI vivent sous le seuil de pauvreté d'après une étude récente conjointe (Joint Assessment Mission PAM-HCR 2022-23). L'engagement vise à réduire l'écart entre réfugiés et nationaux avec pour objectif un nombre de réfugiés et de nationaux vivant sous le seuil de pauvreté équivalent d'ici à 2027, soit une forte baisse du taux de réfugiés sous le seuil de pauvreté ;</li> <li>• Renforcer l'accès au logement aux réfugiés dans les régions d'accueil via la construction de logements en matériaux durables dans la continuité des engagements de 2019 et en adéquation avec la stratégie pour l'habitat du Gouvernement afin de fournir un foyer aux vulnérables. Dans l'esprit de l'approche nationale d'alternative aux camps, et après avoir fourni l'accès au logement à 40 000 réfugiés maliens et nigériens via des parcelles de 200 m2 dans le cadre des engagements du GRF 2019, le Gouvernement souhaite porter l'accès au logement à 7 000 ménages réfugiés vulnérables supplémentaires, soit environ 49 000 de réfugiés, PDI et hôtes vulnérables d'ici 2027. Toutefois, cet engagement nécessitera des financements extérieurs importants, potentiellement à travers un consortium de bailleurs ;</li> <li>• Construire et rendre opérationnel 6 guichets uniques d'identification et d'enregistrement des personnes dans les localités à forte présence de réfugiés et de déplacés internes, y compris les guichets déjà en place au service des réfugiés : Le Gouvernement de la République du Niger s'engage à faciliter l'enregistrement des réfugiés, des communautés hôtes et des PDI, notamment dans les zones peu connectées d'ici 2027. Cet engagement visera également à réduire le risque d'apatridie, soutenant ainsi la réalisation de facto d'un des engagements de 2019 ;</li> <li>• Développer la protection sociale en incluant les réfugiés dans les filets sociaux nationaux adaptatifs : Le Gouvernement de la République du Niger a développé un programme de filets sociaux avec la participation de partenaires pour répondre à des situations d'urgence et de vulnérabilité. A travers cette approche, et conformément à la Politique nationale de protection sociale (2011) en cours de révision, l'Etat s'engage à ajouter les réfugiés aux ménages vulnérables en période de soudure ou en cas de chocs. A partir de l'année suivante, et moyennant financements externes, le Gouvernement intégrera certains ménages réfugiés identifiés comme vulnérables, à partir de 2024 ;</li> <li>• Intégrer les réfugiés dans le programme d'enregistrement biométrique national : Le Gouvernement de la République du Niger a entrepris, à travers le projet WURI financé par la Banque mondiale, d'enregistrer toute personne résidante au Niger dans une base de données biométrique visant à mieux servir les habitants et à améliorer la qualité du suivi de l'état civil. Le Niger entend enregistrer tous les réfugiés dans la base de données nationale au même titre que les autres habitants d'ici 2027 ;</li> <li>• Favoriser la coexistence pacifique des communautés à travers le sport : Le Gouvernement de la République du Niger s'engage à capitaliser sur les vertus émancipatrices du sport comme vecteur de coexistence pacifique dans les zones d'accueil des réfugiés, ainsi qu'en développant des infrastructures sportives (e.g. terrains de football) et en créant un système de tournois au niveau local, régional et national au sein duquel les équipes mixtes seraient composées de jeunes réfugiés et de jeunes des communautés hôtes à partir de 2024.</li> </ul>
--	---